

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

## LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 2

MONTRÉAL, 18 MAI 1895

N<sup>o</sup> 37

## SOMMAIRE :

Lettres Familiales, *La Rédaction*.—Laiques et Ecclésiastiques, Chacun son tour, *Duroc*.—Souvenirs de l'Institut Canadien, Eloge de M. E. R. Fabre, père de l'Archevêque de Montréal, *Joseph Douvre*.—Les Protestations de Danielsonville, Réponse au Légat, *Libéral*.—Pages d'Histoire à conserver, Catholique ou Protestant, Une Leçon, *N., prêtre*.—Deux Races en présence, *Sylvia Clapin*.—Pages Sociales, la Vraie Fraternité, *Frater*.—Les Taxeux, *Clovis Hugues*.—Les Congrégations, *XXX*.—“Le Petit Mousse Noir” *Benjamin Sulte*.  
FEUILLETON : CARMEN, (*suite*) *Prosper Merimée*.

## LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL, Boite 2184, Montréal.

## LETTRES FAMILIÈRES

Nous publions dans notre prochain numéro la IIe des *Lettres Familiales* de notre collaborateur Jacques Lecroyant qui ont fait sensation dans notre monde littéraire.

A l'avenir, nous donnerons ces lettres toutes les semaines régulièrement.

LA REDACTION

## LAIQUES ET ECCLESIASTIQUES

CHACUN SON TOUR

Le Conseil de l'Instruction Publique vient de tenir à Québec sa réunion régulière, et non moins régulièrement aussi, il a refusé de se rendre aux vœux si fermement formulés par toute la population pour l'adoption de réformes au système d'éducation actuelle.

Les demandes des pères de famille qui peuvent parvenir jusqu'au Conseil de l'Instruction Publique sont cependant bien anodines. C'est le minimum *quintessencié* des desiderata de l'opinion publique, et pourtant il est impossible d'obtenir rien, absolument rien.

Il règne un parti pris systématique de se refuser à toute réforme et à toute proposition qui n'émane pas de la hiérarchie et qui peut imposer

ser quelques restrictions aux étendues de son caprice et de son bon plaisir.

Quelles étaient en somme les deux propositions soumises au Conseil tout puissant, qui tient entre ses mains la tête et par suite l'avenir de la jeunesse du Canada ?

L'hon. M. Masson demandait simplement deux choses :

1o L'établissement d'une série uniforme de livres d'écoles dans la Province pour éviter aux familles des frais considérables lorsque les déplacements les obligent à des changements d'institution.

2o L'obligation pour les personnes qui ont charge d'enseignement dans des écoles ou académies subventionnées de l'Etat d'être diplômées.

Inutile d'insister sur l'objet de cette deuxième demande dont le besoin ne se fait que trop sentir en présence des résultats déplorables que dénote chaque jour le laisser-aller actuel.

On avouera qu'il n'y a là-dedans rien de révolutionnaire, ni d'anti-catholique, ni d'exagéré.

C'est de la raison pure et simple. Le père de famille qui n'a pas abdiqué le droit suprême de contrôler l'éducation de ses enfants, a le devoir d'exiger qu'ils ne soient pas confiés à des ignorants, fussent-ils même ecclésiastiques, et qu'on ne le ruine pas à lui faire acheter des livres de classe inutiles dans le seul but de créer des rentes aux ordres mendicants de toute la catholicité installés imprimeurs à Montréal.

Eh bien, ces deux modestes demandes de pères de famille humbles et soumis ont été rejetées avec dédain par la coalition de l'élément ecclésiastique contre l'élément laïque dans le conseil.

Nous assistons encore une fois à la déplorable manœuvre que nous avons condamnée l'année dernière.

Le Conseil de l'Instruction Publique est devenu dans notre Province un leurre et une tromperie ; sa composition lui donne une impartialité fictive qui ne tient pas devant les faits, et les laïques n'ont plus aucune garantie du respect de leurs droits et de la satisfaction de leurs besoins.

Les incidents de la dernière séance qui sont la répétition des scènes de l'année dernière indiquent que l'utilité du Conseil de l'Instruction Publique a cessé.

Seule la création d'un ministère de l'Instruction Publique responsable aux chambres peut répondre aux besoins actuels.

Il faut des réformes, chacun le sait et chacun le dit, mais la majorité du Conseil a décidé qu'on n'en ferait pas.

Allons-nous supporter plus longtemps un audacieux défi de ce genre à l'opinion publique ?

Si nous le supportons nous ne serons pas des hommes et nous souillerons notre titre de pères de famille.

Il est temps que nous reprenions nos prérogatives que nous laissons s'émietter pour nous réveiller un jour privés, jusqu'aux derniers vestiges, des droits qui avaient été conquis pour nous

Mais que la leçon serve à quelque chose.

Le clergé veut faire bande à part dans Québec pour les questions d'éducation.

Il refuse de respecter les intérêts des laïques pour ne songer qu'à ses propres intérêts.

Nous avons une belle occasion de lui rendre la pareille.

Au Manitoba, les rôles sont changés : les intérêts des pères de familles sont respectés et ce sont les intérêts du clergé qui sont en danger.

On nous demande de ne pas songer à la qualité supérieure des écoles publiques et de les sacrifier, au besoin, pour défendre les intérêts de la religion.

C'est l'occasion de faire un marché.

Que le clergé réponde à l'appel des pères de famille dans Québec et les pères de famille répondront à son appel au Manitoba.

Mais, il y a une limite à toujours s'effacer sous l'immense éteignoir des robes noires.

DUROC.

Les abonnés qui ont reçu des factures d'abonnement cette semaine sont priés de nous faire tenir ce petit montant.

## SOUVENIRS DE L'INSTITUT CANADIEN

*L'éloge de M. E. R. FABRE, père de l'archevêque de Montréal, prononcé par M. J. DOUTRE.*

Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un annuaire de l'Institut-Canadien de Montréal, de 1855 ; entre autres documents du plus haut intérêt nous avons trouvé un éloge très pathétique d'un patriote canadien, un des membres les plus dévoués de l'Institut, M. E. R. Fabre, prononcé par un autre patriote, M. J. Doutre.

M. E. R. Fabre est le père de l'archevêque actuel de Montréal.

L'étendue de ce document nous oblige à le diviser en deux parties, mais nous sommes convaincu que son importance, sa haute signification et les pensées tristes qu'il inspire seront du plus haut intérêt pour nos lecteurs.

Quelques semaines se sont à peine écoulées, que nous déplorions ensemble et dans cette même enceinte la perte irréparable d'un vertueux citoyen. (\*) L'inplacable destin qui arrache tous les jours des frères à nos embrassements et qui nous précipitera tous, les uns après les autres, dans l'abîme de l'éternité, vient encore de frapper cruellement nos affections et nos souvenirs politiques. Il y a des hommes qui tiennent une si large place dans les cœurs, que leur disparition prend difficilement l'apparence de la réalité, et ce n'est qu'après de longs jours de deuil et de pleurs, que l'esprit peut s'habituer à y croire. La stupéfaction semble, pendant quelque temps, supprimer la douleur, comme pour la rendre plus vive et plus poignante, quand l'étendue de la calamité peut se calculer. Cette étrange sensation n'a jamais été plus profonde que lorsque le glas funèbre annonçait à la ville de Montréal qu'elle venait de perdre l'un de ses enfants les plus distingués et les plus chers, en la personne de M. EDOUARD RAYMOND FABRE, il y a de cela quelques jours. Quand la nature a donné libre cours à sa douleur, il y a une consolation pour ceux mêmes que les liens intimes de la famille ramènent incessamment sur la tombe qui renferme tant de pieuses affections, c'est qu'un époux, un père et un citoyen, comme M. Fabre, ne perd que la dépouille de l'humanité et continue à vivre parmi ceux qui l'ont connu, tant que la vertu a un autel dans les cœurs.

On ne saurait trop le répéter : ce n'est pas pour satisfaire aux exigences de l'amitié qu'une vie pleine de bonnes œuvres, comme celle de M. Fabre, doit aller à la postérité ; mais c'est un devoir que la nature nous

impose envers nos neveux, que de leur apprendre ce qu'ils devront faire pour la société et pour eux-mêmes, en leur donnant des modèles à suivre.

(1) L'hon. D. E. Papineau.

## II.

M. EDOUARD RAYMOND FABRE naquit à Montréal, le 15 sept. 17799.

A l'époque où son enfance avait besoin de cette précieuse culture des écoles, qui n'a qu'une rapide saison, les maisons d'éducation commerciale étaient encore à créer. C'est à peine si aujourd'hui même on sait apprécier la nécessité d'une éducation prise ailleurs que dans les auteurs grecs ou latins ; — à plus forte raison devait-on peu le sentir, il y a plus d'un demi-siècle. Néanmoins ses heureuses dispositions avaient promptement développé en lui une aptitude remarquable pour les affaires.

M. Fabre avait dès lors, c'est-à-dire dès sa plus tendre enfance, la qualité qui est l'âme du commerce, — sans laquelle les talents les plus brillants sont toujours improductifs. Toute sa vie M. Fabre aima le travail, et sa carrière ne pouvait manquer d'être heureusement poursuivie.

Il y a, par le monde, une erreur généralement répandue et sur laquelle on semble s'obstiner à ne vouloir pas revenir. Il existe un grand nombre d'espèces de doctrinaires qui classent les hommes dès leur naissance, comme le font à peu près les phrénologistes. Ces doctrinaires veulent à tout prix, qu'un homme ait certaines aptitudes spéciales pour telle ou telle profession, et ils le déclarent inhabile à poursuivre une autre carrière que celle où le jettent ses dispositions naturelles. A ce compte, les hommes qui sont parvenus au plus haut degré de célébrité, après avoir, comme Démétrius, changé leur nature apparente, auraient dû se contenter de garder les troupeaux, au lieu de brigner l'admiration de leur siècle et celle de la postérité.

C'est rabaisser la nature humaine que de la jeter ainsi dans un silon imperméable, où elle doit s'agiter sans horizon et sans espoir.

Quand l'homme fut créé le roi de la terre, toutes les carrières lui furent indistinctement ouvertes, à la seule condition d'en forcer les voies à la sueur de son front. Et c'est en cela que git la dignité humaine. Aussi suffit-il à l'homme d'avoir une certaine somme d'intelligence et de l'amour pour le travail, pour pouvoir aspirer à presque tous les genres de succès.

Cette remarque ne vient pas ici hors de propos ; elle exprime la pensée intime de l'honorable citoyen dont le souvenir unit nos cœurs dans une douleur commune. Il savait que c'était par son travail qu'il était devenu le protecteur et le guide de ses compatriotes en mille

circonstances ; que c'était par son travail qu'il était devenu la souche d'une famille qui promettait au pays des enfants distingués et à laquelle il pouvait dire adieu sur son lit de mort, sans amère préoccupation pour l'avenir.

M. Fabre aurait pu se livrer à toute autre occupation que celle à laquelle il a dévoué sa vie, avec le même succès : car son intelligence et son ardeur pour le travail étaient telles qu'aucun obstacle n'aurait pu résister à ses efforts.

Ainsi à l'âge de 14 ans, il était déjà prêt à commencer sa vie laborieuse, avec les éléments d'instruction qu'un homme, animé d'une légitime ambition, peut développer par sa propre énergie. A 14 ans il entra dans le commerce, et il se forma principalement sous M. Arthur Webster, qui se trouvait à la tête de l'une des plus considérables maisons de quincaillerie à Montréal.

Les jeunes Canadiens étaient alors rarement et difficilement admis dans les maisons de commerce anglaises, M. Fabre fit voir par l'activité qu'il déploya dans cet établissement, aussi bien que par les fréquentes preuves qu'il donna de son intelligence, de sa probité, combien cet exclusivisme jaloux était injuste.

Mais tout en accomplissant rigoureusement les devoirs de son humble position, M. Fabre aspira de bonne heure à jouir de cette indépendance d'action, qui était un trait remarquable de son caractère.

Après neuf ans d'une application suivie, M. Fabre se disposa à passer en France, malgré les instances de M. Webster, qui voulait le retenir. Il y arriva en 1822 et il consacra une année à l'étude spéciale du commerce de librairie, chez M. Martin Bossange, père.

Il revint l'année suivante, avec une cargaison considérable de livres français, et il fonda la maison qui porte aujourd'hui son nom.

En 1826, il épousa Mlle Luce Perrault, sœur de Charles Ovide Perrault, jeune et ardent patriote, tué dans la bataille insurrectionnelle de St. Denis en novembre 1837.

### III

Lors de l'élection de 1827 et de la mission de MM. Viger, Nelson et Cuvillier en Angleterre, M. Fabre commença à s'initier aux mouvements politiques et il ne tarda pas à exercer une grande influence sur les démarches des hommes publics, liés à la cause coloniale et canadienne. Son bureau d'affaires devint dès lors le rendez-vous quotidien des chefs du parti libéral, qui s'y rassemblèrent jusqu'en 1837.

Son dévouement sans bornes, le soin qu'il apportait dans les affaires qui demandaient du patriotisme et des sacrifices, faisaient jeter les yeux sur lui, chaque

fois que l'on voulait organiser des œuvres secourables.

Il fut ainsi successivement l'instigateur et le trésorier d'une foule d'œuvres patriotiques sans négliger les services privés et confidentiels qu'un grand nombre de personnes recevaient personnellement de lui. Ses dispositions bienveillantes et charitables étaient portées à un tel point, qu'aux funérailles de l'un de ses enfants un ami de sa famille ne compta pas moins de trente-deux personnes auxquelles il avait rendu des services importants. Les dons d'argent et de libéralités de tout genre sortaient de ses mains avec une telle profusion et avec un si grand cœur, que de tout temps on le crut beaucoup plus fortuné qu'il ne l'était réellement.

La *Minerve* qui de 1828 à 1837, représenta fidèlement le parti libéral et Canadien, fut constamment redevable à M. Fabre de services pécuniaires considérables. Quand les troubles de 1837 éclatèrent, de fortes sommes dues par M. Duvernay, propriétaire de la *Minerve*, retombèrent sur M. Fabre, qui avait engagé son crédit auprès des créanciers. Cela ne l'empêcha pas en 1841 de faire des instances auprès de M. Duvernay, pour le faire revenir en Canada et l'engager à reprendre la publication de la *Minerve* interrompue par l'exil de son propriétaire et de la plupart de ceux qui avaient mis la main à la rédaction. Au retour M. Duvernay, M. Fabre se porta caution, pour remonter son établissement, quoiqu'il n'eût jamais été remboursé de ses premières avances.

Le Dr. Tracey, éditeur-proprétaire du *Vindicator*, étant mort durant l'épidémie de 1832, ce journal cessa de paraître.

M. Fabre sentant la nécessité impérieuse d'un journal anglais, pour faire entendre les plaintes des colons français et libéraux en Angleterre, se mit à l'œuvre pour ressusciter le *Vindicator*. Toute la presse anglaise du pays étant hostile aux Canadiens, elle peignait l'état de la colonie, sous les couleurs les plus défavorables pour les Canadiens, qu'elle représentait constamment, auprès des autorités impériales, comme une population rebelle que rien ne pourrait concilier. Un très petit nombre d'hommes publics de l'Angleterre pouvant consulter la presse française, il devenait urgent de continuer l'œuvre commencée et poursuivie si heureusement par notre dévoué compatriote Irlandais, le Dr. Tracey.

Sous l'inspiration de M. Fabre, une société en commandite, composée des chefs du parti libéral, se forma pour reprendre la publication de *Vindicator*.

Mais comme il arrive souvent, les fonds souscrits n'entraient que difficilement ou point du tout. M. Fabre qui était le trésorier de la société, faisait face à tous les besoins au sacrifice de son temps et de son argent. La rentrée des fonds cessant enfin tout-à-fait, et

l'existence du journal devenant en danger, M. Fabre se résolut à, en acheter la propriété, afin de surveiller, avec plus d'économie et de fixité, la direction d'un organe aussi important.

Comme il est facile de le croire, les soins qu'exigeait de lui son commerce devaient le gêner considérablement dans l'administration du *Vindicator*; et trouvant, en 1835, l'occasion de confier cette lourde responsabilité au patriotisme et au travail d'un homme sur lequel il pouvait sûrement compter, il en revendit la propriété à M. Louis Perrault, qui continua à publier le journal jusqu'aux troubles de 1837.

Dans le temps même où la publication du *Vindicator* se reprenait avec tant de difficultés, (1833) M. Fabre contribuait à fonder le vaste établissement de la "Maison Canadienne," qui devait être pour lui et pour d'autres, la source de tant de déboires. Le commerce d'importation se trouvait alors presque exclusivement entre les mains des Européens émigrés, avec lesquels nous étions en lutte politique incessante. La jeunesse canadienne végétait derrière les comptoirs de quelques-uns de leurs compatriotes qui étaient parvenus avec d'immenses difficultés, à fonder des établissements que les importateurs anglais tenaient dans leur dépendance. La "maison canadienne" était fondée dans le but d'ouvrir un vaste réservoir d'importation où les marchands détailliers viendraient s'approvisionner, comme à une source nationale à eux. L'on avait aussi un autre objet en vue; c'était de former des hommes capables, dans les différentes branches du commerce et de continuer ainsi une classe d'hommes qui pourraient plus tard exercer, dans la société et dans la politique, l'influence des capitaux et de l'opulence.

JOSEPH DOUTRE.

## LES PROTESTATIONS DE DANIELSONVILLE

### REPONSE AU LÉGAT

Nous avons fait connaître dans notre dernier numéro la situation grave dans laquelle se trouvent les canadiens-français de Danielsonville, obligés de se soumettre à des curés Irlandais ne parlant pas le français.

Leurs plaintes n'ont pas été entendues par le légat papal, Mgr Satolli, qui leur nie le droit à la langue française.

Cette réponse a soulevé de la part de la Société St-Jean-Baptiste de Putnam, Conn., une protestation catégorique que voici :

SALLE ST-J. BTE, Putnam.

Assemblée du 5 mai 1895.

Résolutions adoptées unaniment par la société St-Jean-Baptiste de Putnam, Conn. :

Attendu que le but de notre société est non seule-

ment de nous aider les uns les autres, mais aussi de travailler à l'amélioration sociale et politique des Américains d'origine canadienne-française du Connecticut.

Attendu qu'il n'y a absolument rien dans la constitution des Etats-Unis ou dans le serment d'allégeance que nous avons prêté à la république qui nous oblige à l'usage d'une seule langue :

Attendu que l'usage de la langue française a contribué dans le passé à la conservation de la foi catholique chez les premiers Canadiens émigrés dans ce pays et que la connaissance de cette langue sera pour nos enfants d'une grande utilité dans la vie :

Considérant que presque partout où les congrégations sont desservies par des prêtres de même nationalité que dans ces congrégations, la paix et la concorde règnent entre le pasteur et les fidèles :

Considérant que nous avons de nombreux exemples dans les diocèses voisins des grandes œuvres accomplies par les congrégations canadiennes-françaises desservies par des prêtres de même origine :

Attendu que, d'après les renseignements reçus ici, nos compatriotes de Danielsonville souffrent depuis de longues années, en ce qui regarde l'exercice du culte de notre sainte religion, et se sont adressée aux autorités religieuses pour obtenir justice :

Résolu que nous ne reconnaissons à qui que ce soit le droit de priver nos enfants de la connaissance de la langue française dans les écoles ou les couvents que nous bâtissons et que nous soutenons de nos deniers, soit par dons, paiements mensuels ou par les revenus de l'église, revenus auxquels nous contribuons notre large quote part :

Résolu que nous, Américains d'origine canadienne-française et membres de la société St. Jean-Baptiste de Putnam, demandons respectueusement à Sa Grandeur Mgr Tierney de faire pour nous ce que l'on fait partout ailleurs pour les Américains d'origine allemande, polonaise ou italienne, c'est-à-dire de donner à nos paroisses aussitôt que faire se pourra des prêtres de notre origine :

Résolu que nous sympathisons de tout cœur avec nos compatriotes de Danielsonville et que nous prions respectueusement Sa Grandeur, l'évêque de Hartford, de prendre en considération leur demande et de leur accorder ce à quoi ils ont droit :

Résolu que dans l'intérêt de nos compatriotes et pour la plus grande gloire de l'Eglise nous ne cessons de prier jusqu'à ce que les autorités compétentes nous aient accordé nos justes demandes.

Vraie copie,

ALBERT JASMIN,  
Secrétaire-Corr.

Voilà une protestation énergique et carrée, et c'est avec des résolutions viriles comme celles-là que l'on gardera à la race française son caractère distinctif.

Si l'on eût posé la question des Ecoles du Manitoba sur un pareil terrain en disant : " nous ne reconnaissons à qui que ce soit le droit de priver nos enfants de la connaissance de la langue française ", croit-on que a lutte n'eût pas eu plus de vigueur, n'aurait pas eu

plus d'enthousiasme que le jour où on l'a restreinte sur le terrain des *dollars* et *cents* en nous demandant de batailler pour rendre au clergé du Manitoba le contrôle des fonds d'éducation.

C'est cette misérable question monétaire qui fait le fond de la bataille cléricale, qui gèle les énergies.

On veut que nous luttons et on ne nous permet même pas de voir pourquoi nous luttons, on nous défend d'examiner le niveau éducationnel des écoles qu'on veut rétablir, en nous disant : il faut les rétablir parce que nous y avons droit et non parce qu'elles sont utiles.

Eh bien, le peuple canadien en a fini de tirer les marrons du feu, et il est bien certain par son attitude d'aujourd'hui qu'il ne bougera pas tant qu'on ne lui aura pas démontré que les canadiens-français du Manitoba souffriront du changement.

LIBERAL.

PAGES D'HISTOIRE A CONSERVER

## CATHOLIQUE OU PROTESTANT

### UNE LEÇON

Avant de s'occuper de l'étude du passé, il est impossible de ne pas relever une phrase, ou plutôt une fleur qui s'étale avec grâce dans le parler cultivé par M. Tardivel. Voici ce dont il s'agit : Parlant de l'élection toute récente de Québec-Ouest, M. Tardivel, dans *La Vérité* du 27 avril dernier, s'exprime comme suit : "Qu'un collègue électoral presque exclusivement catholique élise un député protestant cela n'a pas de sens commun et pas de sens politique." Cette proposition, en soi, est parfaitement acceptable ; mais dans l'espèce actuelle, toute personne exempte de partisanerie la repoussera avec indignation. Quoi, parce que l'un des candidats est un catholique taré, convaincu de péculat sur une vaste échelle, chassé honteusement de la Chambre des Communes par ses propres amis et jeté en prison par ceux même qui furent ses complices, les malversations étant si palpables que ces derniers n'osèrent pas essayer de le blanchir, il faudra que les électeurs catholiques le préfèrent, malgré tout, à un protestant de réputation sans tache ? Allons donc, pareille absurdité ne demande pas de réponse. Et M. Tardivel se fâche quand on l'accuse de manquer de sincérité lorsqu'il se targue d'indépendance envers les partis ; mais il ne sera pas cru sur parole, tant qu'il commettra de pareille bourdes.

Quel homme sensé ne préférera, en toute occasion, un protestant honnête, exempt de fanatisme sectaire et disposé à rendre justice à tout le monde, à ces prétendus catholiques dont la profession de foi n'est qu'un

masque destiné à couvrir toutes les saletés ! Catholiques ces malheureux qui se lignent avec les pires ennemis de nos croyances et de notre race, pour un vil intérêt personnel ou de parti ! Catholiques ! ces brigands dont on est toujours sûr de surprendre la main dans le sac, chaque fois que l'on découvre un vol gigantesque des deniers publics ? ceux encore qui ont élevé la corruption électorale, par l'argent et les spiritueux, à la hauteur d'une institution nationale !

Et quand s'ouvre une enquête sur leurs manœuvres ténébreuses, ils ne se souviennent plus de rien, ils osent l'affirmer sous serment ! Ah ! s'ils ont perdu la mémoire, l'histoire se souviendra.

Rien n'est plus vrai que ce dicton populaire ; "Plus on tombe de haut, et plus on se fait mal." C'est pourquoi le mauvais catholique est plus misérable, plus dangereux que celui qui est né dans l'erreur, même s'il est mauvais ; il ira plus loin dans la voie de l'iniquité. Sans doute, un catholique ne devrait confier ses plus chers intérêts qu'à l'un de ses coreligionnaires ; mais aussi faut-il que ce beau titre de catholique ne soit pas un masque sur la figure d'un traître.

Je n'étais proposé de continuer la relation des événements qui suivirent le fameux vote du 29 mai 1872, mais d'autres occupations me forcent d'y renoncer, au moins quant à présent.

Pourtant, je ne saurais terminer sans rappeler aux anciens et faire connaître aux jeunes quel fut le dénouement de toutes ces malhonnêtetés. Il est impossible que la Providence laisse bien longtemps le crime impuni. Elle patiente, parce qu'elle a l'éternité devant soi ; mais elle ne se désintéresse jamais de la conduite des affaires humaines, surtout en ce qui regarde l'Église, qui est son œuvre de prédilection. Malheur à quiconque prétend la faire servir à son ambition, au lieu de se constituer lui-même son dévoué serviteur ! Chose singulière, l'étude de l'histoire ne rend pas plus sages les conducteurs des peuples ; c'est toujours le même aveuglement, suivi des mêmes désastres. "Et nunc, reges, intelligite ; erudimini, qui judicatis terram," s'écriait de son temps le prophète royal (Ps. II, 10) ; et sa voix est le plus souvent sans écho, même parmi ceux qui font profession de la regarder comme l'organe de Dieu même.

Voyons donc sommairement quelle fut la fin de cet épisode.

Nos ministres d'Ottawa se frottaient les mains de joie pour avoir échappé au danger que cette question des écoles leur avait fait courir ; et, pleins d'une noble ardeur à profiter des avantages du pouvoir, ils se lancèrent dans cette sale affaire, appelée depuis le *Scandale du Pacifique*, qui devait leur donner le coup de mort.

On était à la veille des élections générales, justement

comme à l'heure présente. Malgré leurs prévarications les ministres étaient encore appuyés par une forte majorité. Les journaux bleus avaient si bien manœuvré, la question des écoles du Nouveau-Brunswick avait été si bien embrouillée, que la masse des électeurs bleus avait fini par admettre que ses mandataires avaient fait tout ce qu'il était possible de faire, et que, par conséquent, nos ministres étaient bien dignes de continuer l'administration de la chose publique et de manipuler les fonds de la Puissance.

Et ces messieurs ne demandaient pas mieux, comme bien on pense.

Malheureusement, quand on n'a de principes religieux que pour la montre, on n'est guère scrupuleux sur l'emploi du bien d'autrui. Et puis, un ancien auteur a dit : *Quos vult (Deus) perdere, prius dementat*, "ce qui revient au proverbe breton. " *Le diable, malgré sa finesse d'esprit, finit toujours par se faire prendre la queue.* " D'ailleurs, malgré les bonnes dispositions de l'électorat en général, les derniers événements avaient jeté le trouble dans bien des consciences, et l'on n'était pas sans quelque appréhension pour certains comtés et surtout pour Montréal, dont l'évêque, feu Mgr Bourget, n'était pas homme à s'en laisser imposer facilement. Les saints, voyez-vous, ont la vue perçante et c'est pour cela qu'on les trouve incommodes. Il fallait se faire élire coûte que coûte ; car, dans le camp bleu, on se croit nécessaire, tellement qu'on ne concevait pas comment la providence aurait pu continuer de gouverner le monde sans l'assistance de certaines personnalités, sir G. E. Cartier, par exemple.

De plus, une magnifique occasion se présentait pour manipuler des millions : le contrat du chemin de fer du Pacifique ! Je ne puis entrer dans le détail ; mais il est certains documents qui appartiennent maintenant à l'histoire. Ainsi, le 10 septembre 1872, sir Hugh Allan, associé de millionnaires américains pour accaparer ce gros magot, écrivait à M. McMullan, son agent auprès des millionnaires étrangers :

" Je pense que, dans dix jours, le contrat sera signé. J'ai payé \$343,000 (trois cent quarante-trois mille piastres) dont je veux me rembourser. " Est-ce réellement le montant de ce vaste brigandage ? Personne, je crois, ne pourrait dire au juste ce qu'il en est ; mais certains autres documents jettent une sinistre lueur sur ce honteux tripotage des derniers publics. Ainsi, dans une première demande de fonds pour corrompre l'électorat sir G. E. Cartier avait adressé à sir Hugh la liste suivante, intitulée " Besoins actuels " :

" Sir John A. Macdonald.....	\$25,000
" Hon M. Langevin.....	15,000
" Sir Gœ. E. Cartier.....	20,000
" Sir John..... add.....	10,000
" Hon M. Langevin, add.....	10,000
" Sir G..... add.....	30,000

Ainsi, dès cette première opération, sir John A. Macdonald avait reçu la bagatelle de \$35,000 ; sir Cartier, \$50,000 ; M. Langevin, \$25,000. Et la preuve que ne n'était là qu'un acompte, c'est qu'il a été reconnu plus tard que la part afférente à M. Langevin s'était élevée à 32,000 !

Ces révélations faites devant une commission royale nommée par lord Dufferin, après que les ministres lui eussent affirmé *sous serment* que l'accusation était absolument fausse, furent le MANE, THECEL PHARES de ce ministère gangrené.

Avec de pareils moyens de persuasion, pouvait-on craindre de perdre l'élection ? Humainement parlant, impossible d'y songer. Cependant Cartier fut battu à Montréal par M. Jetté, qui fut élu par une majorité de plus de 1,300 voix ! Et, quelques mois plus tard, les autres ministres se virent forcés de résigner, écrasés sous le mépris public ! Ils avaient commencé par déshonorer leur titre de catholiques, il fallait qu'ils en vinsent jusqu'à souiller leurs noms d'homme ! *Abyssus abyssum invocat.*

Oui, *l'abîme appelle l'abîme*, comme le crime produit l'aveuglement ; l'aveuglement pousse dans de nouveaux crimes, jusqu'à ce que la répression par le châtement devienne nécessaire. C'est l'histoire du genre humain tout entier ; et cependant, des chrétiens, élevés à l'école du divin Maître, nourris de la pure doctrine de la sainte-Eglise, éclairés par l'expérience de tous les siècles, oublient que Dieu ne peut laisser impuni le mépris de ses préceptes, ni même permettre que l'homme puisse profiter longtemps de son iniquité.

Terminons ce chapitre par la reproduction d'un article assez curieux du *Journal des Trois-Rivières*, à la date du 16 août 1875. Il est intitulé comme suit ?

#### Les \$32,600 de Sir Hector Langevin

" Nous avons reçu vendredi la correspondance échangée entre M. Langevin et M. Joly au sujet de \$32,600 de M. Allan, fournies à M. Langevin pendant les élections de 1872.

" Dans une assemblée publique, il paraîtrait que M. Joly aurait prétendu que M. Langevin aurait bénéficié pour la plus grande partie des \$32,600 données par M. Allan pour aider aux députés ministériels à remporter les élections.

" A cette occasion, M. Langevin a envoyé une lettre à M. Joly, dans laquelle il offre à M. Joly, si ce dernier veut en garder le secret, de lui montrer les documents et reçus qui constatent que lui, M. Langevin, a distribué toute cette somme aux amis du ministère.

" En même temps il prie M. Joly de vouloir bien se rétracter s'il trouve cette preuve suffisante.

" M. Joly a répondu à cette lettre qu'il ne pouvait

“ accepter la proposition de M. Langevin, parce que, depuis deux ans, ce Monsieur a eu l'avantage de se disculper en livrant au public les noms de ceux qui ont reçu l'argent dans de telles circonstances, et qu'il a encore aujourd'hui le même moyen.

“ La réplique de M. Langevin a été qu'il ne pouvait dévoiler le nom de ses amis devant le public, que ce serait manquer de loyauté à leur égard.

“ M. Langevin fait bien d'avoir de la charité pour ses amis et de cacher leurs turpitudes.

“ Mais il eut mieux fait de garder le silence sur tout cela. Il nous paraît que l'accusation qu'on a portée contre lui, d'avoir employé à son bénéfice personnel les \$32,600 d'Allan, n'est pas plus grave que celle qu'il voulait qu'on formulât contre lui, d'avoir employé cet argent à corrompre un grand nombre de personnes. M. Langevin n'était aucunement justifiable de recevoir cet argent de M. Allan, parce que c'était dans un mauvais but ; à notre avis, il se rendait doublement coupable en le faisant passer à d'autres mains. M. Langevin ne peut donc s'attribuer aucun mérite dans cette affaire à quelque point de vue qu'on la considère, et le moins il en entretiendra le public, le mieux ce sera.

“ Nous ne connaissons qu'une chose qui pourrait relever M. Langevin dans l'esprit des catholiques, ce serait que, conformément à l'esprit de l'Eglise, il fut en état de montrer que ces sommes d'argent ont été restituées à qui de droit.

“ Quand un homme est dans l'adversité, nous lui devons la sympathie, mais non pas la justification de ses fautes, et à propos, nous trouvons qu'une certaine portion de la presse française fait erreur, en voulant attribuer à M. Langevin un certain mérite, pour avoir rempli à la lettre les volontés coupables de sir Hugh Allan.

Qu'en dites-vous, lecteurs, est-ce assez étrillé comme ça, de la part surtout d'un journal *conservateur* ? d'un journal qui, en maintes occasions depuis, a jeté de la boue à pleines mains contre ceux qui n'ont pas jugé à propos de continuer leur allégeance à ce *parti des bons principes*, en paroles, et des *brigandages*, en actions ?

D'après ce journal et les autres de même acabit, ceux qui, pris de nausées à la vue de tant de duplicité, de trahisons, si nombreuses, de malversations si scandaleuses, de la part de ce parti qui s'intitule fièrement (à la Tartuffe) *conservateur*, tout en se tenant à la remorque des pires ennemis de nos institutions, de notre langue, de tout ce qui porte les beaux titres de catholiques et de français, on cru devoir le répudier de peur de porter la souillure de toutes ces hontes ; d'après cette presse bleue, qui n'a de principe arrêté que celui

de la possession du pouvoir par droit de conquête et de prescription, tous ceux-la ne sont que des rouges, des révolutionnaires, et que sais-je encore ?

En réponse à cette accusation si souvent répétée et qui trouve malheureusement trop d'écho chez nos bonnes populations peu expertes dans l'art de comparer les discours avec les actions, je citerai un paragraphe d'une étude publiée dans un journal de l'époque, auq, m'a-t-on assuré dans le temps, à la plume d'un savant religieux qui ne fut pas toujours bien goûté par les gros bonnets de la phalange ministérielle.

Cette étude a pour titre DEVOIRS DES ELECTEURS, et voici le passage en question :

“ Souvent on a vu quels sont les conservateurs et les véritables rouges. Des hommes qu'on ose appeler conservateurs voter contre les principes les plus sacrés, d'autres qu'on appelle rouges restent fidèles aux bons principes et votent contre toute mesure inique. Les vrais conservateurs ne sont donc pas toujours ceux qui en portent le nom, mais ceux qui en suivent les principes. Mais, disent-ils, c'est une simple mesure politique qui nous a engagés à voter ainsi. Depuis quand est-il permis de sacrifier un principe à une mesure politique c'est précisément là le faux principe de libéralisme. Tous ceux qui votent une mesure inique et sacrifient un principe doivent être repoussés et nous nous unissons à Monseigneur l'Archevêque de Québec (1) pour ne considérer que les principes et ne pas nous attacher aux hommes, quelque conservateurs et puissants qu'ils paraissent. Jamais les catholiques ne donneront leur votes à ceux qui sacrifient un principe à la politique. Ces hommes n'ont ni la sagesse ni la fermeté nécessaires pour gouverner le pays et le rendre heureux. Leur gouverne n'est qu'une intrigue. L'intérêt personnel, voilà leur mobile. Se conserver dans leurs charges, voilà leur politique. Faire des compromis voilà leur sagesse. Ils doivent être voués par le peuple à un éternel oubli, car ils ne peuvent que hâter pour lui les jours du malheur.”

Eh ! bien, ai-je dit autre chose depuis le commencement de cette étude ? M. Tardivel doit connaître l'auteur de cet écrit, et je crois savoir qu'il l'a en grande estime. Je suis donc heureux de lui mettre sous les yeux cette page qu'il ne trouvera pas d'accord avec ce qu'il a jugé à propos d'écrire en faveur de l'élection de M. McGreevy !

Loin de moi la pensée de lui causer du chagrin ; mais indubitablement, il fut un temps où ce monsieur se montrait meilleur appréciateur de nos hommes poli-

(1) L'auteur fait ici allusion à une circulaire de S. E. le Cardinal Taschereau, en date du 18 juillet 1872, à propos d'une consultation du Dr. Phil. C. De Angelis, professeur de droit canon au collège romain, à propos de la question des écoles.

tiques. Ah ! mais, chacun a son faible ici-bas ! Si M. Tardivel n'eût jamais goûté l'enivrement, non pas d'être ministre, bagatelle pour lui, mais d'aider par ses conseils à la création d'un ministère, et du plus glorieux des ministères, celui des *honnêtes gens*, il serait plus libre aujourd'hui dans ses appréciations.

Puisse-t-il méditer sérieusement cette sentence de l'Écriture : "*Vanité des vanités tout est vanité*", même le pouvoir de faire des ministres.

X... Ptre

## DEUX RACES EN PRESENCE

Sylva Chapin dans son livre *Sensations de Nouvelle-France*, qui a fait grandement sensation pour sa part à la suite de l'incident qu'il a provoqué, nous trace un très joli tableau d'un fait-divers qui a passé presque inaperçu lors de la catastrophe de Ste Anne de la Pérade.

Comme dans le *sens pratique*, l'extrait que nous citons la semaine dernière, il montre l'antithèse des deux races, le clinquant et le solide, la soupe et la bannière.

Le contraste est dessiné de main de maître.

Au village de Ste-Anne de la Pérade, et un peu en amont, a été construit le pont du chemin de fer du Pacifique Canadien, reposant sur de solides piles en pierres de taille, et dont les approches ont été aussi édifiées en vue de parer aux débâcles les plus violentes. Rencontrant cet obstacle sur leur chemin, les flots courroucés redoublaient de fureur, en imprimant au tablier de fer de longues vibrations résonnantes, qui semblaient autant de gémissements avant-coureurs de la chute définitive de toute la structure. Cette chute se produisant, et avec elle l'arrachement des approches qui gardaient les deux rives, toute la contrée en aval, qui se reposait sur ce pont du soin de sa protection, se trouvait à son tour à la merci du fléau, et la calamité était complète.

Un jour, entr'autres, l'émotion fut extrême, car des experts, envoyés par la compagnie du chemin de fer, avaient hoché la tête en signe de doute. Tout tremblait, oscillait, et allait pour sûr tomber à la dérive d'un moment à l'autre. Des manœuvres de la compagnie—des ouvriers anglais, pour la plupart—n'en continuaient pas moins à travailler, obéissant à des ordres formels de tenir jusqu'au bout, les uns cherchant à écarter les débris charriés par les eaux, les autres fortifiant les travaux de maçonnerie, et érigeant même de nouveaux remblais aux endroits les plus exposés.

Soudain, dans l'air ensoleillé, retentit une claire sonnerie—celle des cloches de l'église de Ste Anne de la Pérade—puis, des portes de l'église, on vit se répandre un cortège portant bannières et chantant litanies

que suivait un nombreux clergé entourant un évêque ayant aux mains le St-Sacrement. Cet évêque c'était Mgr Laffèche, et cette procession de fidèles organisée à son initiative, avait pour but de solliciter du Ciel l'intercession divine pour faire cesser le fléau. Et Dieu, sans doute, prêta une oreille attentive à ces prières, car peu après les eaux commencèrent à baisser, le pont fut épargné, et par là-même le sinistre que l'on redoutait fut évité.

Hélas ! pourquoi faut-il que la maladie dont je souffre—ce que Musset appelait le "mal du siècle"—me porte à voir le côté purement esthétique et philologique de la chose ! Mais, oh ! le beau motif pour un peintre ! Vous vous rappelez ce tableau de Jules Breton, au Luxembourg, représentant une bénédiction de blés dans une pauvre campagne vendéenne. Le défilé se déroule à travers champs, au milieu des moissons déjà jaunissantes, dans la torpeur d'une lourde journée d'été, et tout au bout le soleil ruisselle, en traits de feu sur le dais sacré, sur l'ostensoir, sur les chapes d'or des prêtres. Des paysans, l'air extasié, égrenent des dizaines de chapelets, et l'on devine, à leur ferveur, qu'ils sont bien loin, en cet instant, du terre-à-terre de leur vie de chaque jour.

Si j'en juge par le petit tressaillement intime que j'ai toujours senti devant cette œuvre, combien j'eusse été heureux d'être témoin de la manifestation religieuse de Ste-Anne de la Pérade. Non, mais voyez-vous bien tout cela d'ici, comme il convient de le voir. Rappelez-vous le soleil en fête, l'air bruissant du printemps, les premières fleurs, la verdure éclatante, les cloches carillonnant à toutes volées. Voyez aussi, d'autre côté, ces flots noirs et bourbeux, roulant en avalanches furieuses, et charriant des débris de toutes sortes, voire des cadavres. Écoutez maintenant cette psalmodie s'élevant là-bas, et regardez venir à vous cet étrange défilé : toute une population portant des images bénies, avec en tête la croix d'argent du Sauveur, et puis ce vieillard dont les yeux inspirés, levés là-haut, appellent forcément les miséricordes célestes. Et cela, remarquez bien, s'est passé en Amérique, dans un pays qui commença à être entraîné à son tour dans le tournoiement de l'industrialisme américain, et à une journée de route à peine de ces mêmes États Unis où, je vous le jure bien, la même manifestation de piété eût été non-seulement incomprise mais impossible.

Je souligne à dessein le mot *impossible*, car c'est en cela que réside tout le *pourquoi* des développements qui vont suivre. En effet, la foi anglo-saxonne seule, et si vive qu'on la suppose, fût restée ici impuissante à amener pareil déploiement de fervour religieux, car ces pompes extérieures sont surtout le propre de

tempéraments de races latines, faits de mysticisme enfantin et d'esthétique quelque peu théâtrale. Les manœuvres anglais, travaillant à réparer le pont du chemin de fer, devaient certes admettre, eux aussi, la nécessité d'une intervention supérieure dans les choses humaines. Seulement, d'autre part, ils n'avaient garde d'oublier le précepte si connu : "Aide-toi, le ciel t'aidera." Et alors, en avant la tâche ardue de combattre coûte que coûte, tout d'abord, les forces déchaînées de la débâcle, quitte à remercier Dieu, ensuite, de sa protection.

SYLVA CLAPIN.

## PAGES SOCIALES

### LA VRAIE FRATERNITE

Nous concevons aujourd'hui la société comme une fraternité. De cette fraternité la société réelle diffère cruellement, il est vrai, mais c'est du moins l'idéal que nous avons dans l'esprit. L'abolition du servage, la diminution des droits du chef de famille et du chef d'industrie. L'acheminement visible de tous les peuples civilisés vers cette forme du gouvernement mutuel et fraternel qu'on appelle un *république*, en sont autant de signes.

Il n'en a pas toujours été ainsi, Jadis la société se construisait autrement, dans la croyance de ceux qui y participaient, et, par suite, dans la réalité de l'histoire. Alors, la relation de père à enfants était le type des relations qui s'établissaient dans la société, image terrestre de la hiérarchie religieuse qu'on se figurait dans le ciel. Dieu le père, avec la couronne et le globe, régnait au-dessus des nuées, et sa volonté clairement énoncée dans les livres anciens, incontestés, interprétés à leur tour par des hommes illuminés d'en haut, devait être suivie avec docilité, sans que rien restât à chercher ou à examiner.

La libre activité des esprits, qui est aujourd'hui le devoir, eût été alors rébellion coupable. Et l'arrangement social se réglait là-dessus. Philippe-Auguste ou saint Louis, c'était "Notre Père qui est au Louvre, dont la volonté doit être faite comme celle de Dieu au ciel ; qui doit donner à chacun le pain quotidien dans la limite du possible, et le délivrer de toute espèce de maux." On avait alors, quand on était le roi, charge de la conscience de ses sujets qui étaient des enfants. "J'ai choisi pour vous ce que vous croirez ; j'ai pris sur moi de dénicher où est la justice ; ma volonté est règle du bien et du mal ; mon idéal de vie sera le vôtre. Ne soyez pas inquiets de ce qu'il y a à croire. Obéissez."

J'ai souvent réfléchi, Messieurs, à ce qu'il y a de mystérieux, d'anormal, de presque monstrueux dans

lement, et pourtant de nécessaire dans ces droits que le père s'arroge jusqu'à l'âge où il a su se rendre lui-même inutile. Il porte en lui, par une gestation plus prolongée et plus délicate que la gestation naturelle de la mère, la conscience de ses fils. Il doit penser pour eux : donc doublement penser bien.

Encore une fois, cela est nécessaire, il faut le comprendre, et ce serait mal remplir son devoir de père que d'émanciper trop tôt ses enfants. Mais que voulez-vous y faire ? Aujourd'hui la hiérarchie, qui a produit une si harmonieuse unité jadis, ne peut plus se justifier par des délégations d'en haut. Elle a disparu des croyances ; elle va disparaître des faits.

Acceptons donc la fraternité ; réalisons-la, et pour cela examinons de plus près.

Le citoyen simple et ordinaire travaille au fond de sa cellule, atelier, bureau, école, caserne, navire, dans un coin de cette vaste ruche que la croissante division des tâches complique infiniment ; il se préoccupe de son art, de sa science (il le faut bien pour que tout marche avec exactitude) ; il a sa part de douleur et de joie comme sa part de labeur, il suit ses goûts, il aime, il se marie, tombe malade et meurt. Quant à s'expliquer les lois naturelles et les lois historiques qu'il subit ainsi, cela passe sa compréhension ; il a puisé ce qu'il en pense à la petite école où il est allé gamin ; puis au livre et au journal qui lui fournissent les termes dont il désigne ce qu'il éprouve naïvement ; puis à l'Eglise où à la loge maçonnique dont l'autorité trace une ornière à sa propre raison. Pourquoi est-il placé ici et enchaîné à un travail incessant ? Que veut cette servitude et qu'est-ce qu'échafaude ce travail ? Comment savoir si tant d'efforts ne servent qu'à gagner la subsistance d'un corps qui demain aura disparu, et si, à part cela, ils sont perdus ? Pourquoi s'imposer des tâches gratuites, sans nulle récompense ? Pourquoi tant d'injustice dans la distribution des biens et des maux ? Pourquoi deux maux, et davantage, contre un bien ? Pourquoi enfin est-il au monde, et pourquoi même le monde est-il ? . . .

A ces pourquoi, que les cadets de la société posent (quand de loin en loin ils se mettent à penser), ce sont les aînés qui doivent répondre. Dans la même maison quelquefois, de l'autre côté d'une cloison, vit un homme conscient et intérieurement libre : il a aperçu l'harmonie profonde de tout, y compris la douleur et le mal, du point de vue moral, qui seul révèle le sens du monde, et parce qu'il a été initié par son effort même à cette harmonie dont il a produit une image en lui, il est sensiblement plus avancé dans la vie que ses voisins ; il vaut plus qu'eux ; il est leur aîné ; ce n'est pas qu'ils soient plus riches, ordinairement, ces hommes dont les sens obscurcissent moins l'âme, comme dit

Lamartine. Un homme volontairement bon et qui réfléchit. Il ne sait peut-être pas jouer de la lyre, pour me servir d'un exemple d'Épictète; mais il fait en jouer, et à quoi cela est bon; chose que le plus habile joueur de lyre ne sait peut-être pas.

Dans cet apologue, le joueur de lyre, c'est l'homme habile dans sa partie. Tel, par exemple, l'économiste. Celui-ci nous annonce que si nous prenons telle détermination, notre fortune sera comprise: très bien, il le sait. Mais de savoir si nous devons, oui ou non, compromettre notre fortune pour quelque raison d'un autre ordre, c'est ce qu'il ne peut pas dire. Tel encore, le médecin: il connaît, par aventure, quelques moyens de prolonger notre vie douloureuse; mais faut-il la prolonger ou non, au prix des souffrances infinies et de tribulations? C'est une question d'un autre ordre, que le médecin n'a aucun titre à résoudre. Ici intervient l'aîné, le conseiller bien informé du *pourquoi*, de l'*à quoi bon* de chaque chose. Et s'il peut nous fournir une réponse à ces questions d'un autre ordre, c'est qu'il met dans son esprit chaque objet à sa place, au sein de l'ensemble, à commencer par lui-même (comment ne serait-il pas modeste?) Ainsi il entreprend son travail et il se plie à tout, mais en sachant pourquoi; et il peut se donner les pourquoi de ces pourquoi, en remontant à une fin unique, qui est, à la fois, celle pour laquelle il vit, et celle pour laquelle tout existe. Il est donc comme introduit dans les secrets conseils où les destins du monde déterminent.

FRATER.

## LES CONGREGATIONS

Écoutez les évêques. Autant vaut leur langage, autant valent les protestations d'amour du clergé en ce qui touche le régime existant. Nous avons eu déjà l'occasion de rapporter à cette place les instructions de certains prélats relatives au droit d'accroissement. On attendait l'intervention de M. Trégaro, le belliqueux évêque de Séez. M. Trégaro est intervenu. Voici un passage de sa missive: "Dois-je conseiller aux congrégations religieuses de mon diocèse la résistance ou la soumission? Si je conseille la résistance, on dira que je n'ai pas le respect de la loi. Si je les engage à la soumission, ma conscience se lève indignée et me crie: "Anathème au prévaricateur de la justice, au contempteur de ses devoirs!" Mais vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que l'empire de la loi finit là où celui de la conscience commence.

Vous ne sauriez donc trouver mauvais que je me rappelle et que je mette en pratique ces paroles de nos héroïques devanciers dans l'apostolat: "Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes." Ce que vous exigez

n'est pas possible: "non possumus". Le sanctuaire de la conscience est sacré, monsieur le ministre, et nul au monde n'a le droit de le violer. C'est là, comme dans une citadelle inexpugnable, que doivent se retrancher toutes les nobles victimes de l'injustice, de la tyrannie, et, tôt ou tard, elles sortiront victorieuses de la lutte, car la justice, la vérité, la liberté sont immortelles."

Voilà, n'est-il pas vrai? de fort belles paroles. Tout y est: nobles victimes, les héroïques devanciers, la tyrannie et l'injustice en opposition à la liberté et à la vérité. M. Trégaro, dans le jardin de son presbytère, semble avoir voulu cueillir les palmes du martyr. Va pour les palmes; mais c'est le martyr qui nous paraît acceptable. Si l'on vous proposait d'être lapidé ou d'acquitter chez le percepteur une taxe de 30 centimes par cent francs, que choisiriez-vous? Les trente centimes de la perception, selon toute apparence.

Eh bien! les congrégations se comportent tout différemment; elles choisissent la mort par des pierres, la mort terrible et immédiate. Cela prouve tout d'abord une chose; c'est que les congrégations tiennent beaucoup plus à l'argent, comme aurait dit le Père Duchêne, les jours où il était en colère.

Qu'est ce que cela prouve ensuite? Que les cléricaux ne laissent passer aucune occasion de frapper à tour de bras sur la République. La monarchie et l'empire n'ont pas ménagé le clergé. Le clergé, contre la monarchie ni contre l'empire, n'a jamais connu la fureur qu'il déploie contre le gouvernement actuel. La taxe d'abonnement n'est donc ici qu'un accessoire. C'est l'antagonisme même qui existe entre la République et l'Eglise qui se manifeste. Voilà la vérité, et les discours de M. Dupuy, pas plus que les harangues de M. Trarieux, ne changeront quelque chose à cela. Le clergé ne viendra pas à la République, parce qu'il y perdrait sa puissance et sa raison d'être. La République ne peut pas aller à l'Eglise, parce qu'un beau jour l'Eglise l'étroufferait infailliblement.

Quant à la taxe d'abonnement même, qu'en dire encore? Tout a été ressassé sur cette question. L'évêque de Séez, comme les autres évêques, invoque les congrégations charitables. Mais il est une foule d'autres associations religieuses qui ne sont point charitables. Sans doute, il leur arrive de donner un peu de soupe et de pain "au chemineau" qui vient sonner à leur porte. Mais quel est le citoyen qui n'en fait pas autant? Tous les citoyens cependant paient l'impôt. Il est fort instructif de constater que ce sont ceux qui devraient avoir le moins de besoins, puisqu'ils ont fait vœu de renoncement, qui se butent sur cette question de gros sous.

Au fond, il ne faut pas s'y tromper; ce que les cléricaux recherchent, c'est un nouveau scandale à exploi-

ter, c'est une plateforme nouvelle pour les élections à venir :

Rappelez-vous l'article 7, l'application des décrets. Quelle joie ce fut pour les cléricaux de pouvoir offrir à la France le spectacle des persécutions dont on les abreuvait. Comme la mise en scène fut soignée ! M. Sardou ni M. d'Ennery n'auraient pas mieux fait les choses. Les décrets furent appliqués malgré cela, mais pendant des années on n'entendit parler que des crocheteurs du gouvernement, et l'on tâcha d'enfoncer le parti de la République au moyen de ce bélier sur la puissance duquel on avait malheureusement un peu trop compté.

C'est le même spectacle qu'on voudrait nous offrir avec la même arrière-pensée. Si les congrégations refusent l'impôt, l'huissier se présentera, il saisira le mobilier des religieux, puis il le fera vendre à la porte même de leurs établissements. Vous devinez le parti qu'on tirera ensuite de cette abominable spoliation !

Eh bien ! les cléricaux auraient tort de compter absolument sur l'effet d'une telle attitude devant le pays. En France, tout le monde paie l'impôt ; les congrégations n'ont qu'à faire comme tout le monde. Elles sont assez riches, Dieu merci ! pour que nous ne soyons pas inquiet sur leur compte après qu'elles auront rendu visite au précepteur. Le pays est dans le même état d'esprit que nous. Par conséquent, que les congrégations se soumettent et qu'elles nous laissent tranquilles,

XXX.

## LE PETIT MOUSSE NOIR

(Spécial)

L'air fait le seul mérite de cette chanson. Les vers en sont idiots, tout bonnement.

Sur le grand mât d'une corvette un négrillon pensif exprime les chagrins de son cœur. Il n'y a pas de raison pour empêcher un jeune africain de grimper aux enfléchures d'un navire de guerre dans le but d'y chanter une romance, aussi je ne m'oppose pas à cette partie du programme, mais j'en veux à l'auteur, Marc Constantin, qui a brodé des insanités sur son foud noir.

“ Disant d'une voix inquiète. ”

Son inquiétude provient sans doute de ce qu'il a peur de tomber de si haut, ou de faire des fausses notes. Les érudits ne sont pas d'accord sur ce point délicat. Prêtons-lui un sentiment aussi élevé que sa situation et recueillons :

“ Ces mots que la brise emportait. ”

De l'endroit où il est perché, il ne peut, en effet, être

entendu que par le vent du large qui se charge de colporter ses couplets lamoyants.

Jusqu'ici la pièce marche bien. Elle va commencer à boiter :

“ Qui me rendra le doux sourire.  
“ De ma mère m'ouvrant ses bras. ”

La mère quoique négresse, peut avoir un doux sourire, mais je n'aime pas que le mousaillon adopte le genre Lamartine, qui consiste à transporter dans la cervelle d'un banbin des idées qui poussent chez les hommes beaucoup plus tard. Lamartine a écrit sept volumes pour raconter ce qui se passait entre sa mère et lui autour de son septième mois d'existence. Les bébés destinés à mourir jeunes vont se mettre à écrire leurs mémoires.

En réponse, une voix se fait entendre venant du continent noir :

“ Pauvre enfant ! si tu savais lire.  
Je t'écrirais souvent, hélas ! ”

En supposant que la digne citoyenne du Congo sache écrire, comment s'y prendra-t-elle pour envoyer des nouvelles qui sont très bonnes à son fils courant les mers sur le grand mât d'une corvette.

Le cri du cœur, “ hélas, ” produit toujours un drôle d'effet à cette place.

Le premier acte est terminé.

“ Ainsi chantait sur la misaine.  
Le petit mousse du tribord. ”

Au commencement, il était sur le grand mât, ce qui lui parut sans doute une position risquée, puisqu'il s'affala vers la misaine. Il s'était peut-être écoulé plusieurs années entre “ hélas ” et la suite de la chanson. Nous apprenons aussi que c'est un mousse du service de tribord, ce qui soulage considérablement mon imagination perplexé durant l'audition des trente-trois vers qui précèdent. Le poète n'a rien négligé pour rendre notre instruction parfaite.

Attendez, il y a “ misaine, ” c'est pour rimer avec “ capitaine ” qui va venir. Moi, je mettrais “ mitaine, ” pour avoir une rime riche.

“ Quand tout à coup le capitaine  
“ Lui dit en lui montrant le port. ”

Il y a du Corneille dans ce “ tout à coup. ” Le caractère du capitaine s'y trouve peint comme par magie. Un “ tout à coup ” bien placé est une précieuse ressource en poésie. Le présent exemple ne sera point surpassé.

Va, mon enfant, loin du corsaire.

Nous marchons de surprise en surprise ; cette corvette est un corsaire, le petit bonhomme est un esclave, et il y a apparence qu'il avait quitté la misaine pour descendre sur le pont, puisque le graveur le représente appuyé au bastingage, et regardant, pour voir “ filer son navire, ” comme dit le refrain.

Le capitaine a un bon mouvement ; il s'exclame :

« Sois libre ! et fuis des cœurs ingrats. »

Le mot « ingrats » est immense. Voilà que, après avoir enlevé cet enfant à sa mère et l'avoir tenu sous la garçette, il qualifie son équipage de sans-cœurs, lui-même compris. Ceux qui ont retenu l'enfant captif se trouvent, fin finale, être les ingrats envers lui. O abîme !

Il faut être membre de plusieurs clubs académiques pour entonner cette chanson sans rire.

Gardez sa musique, mais changez les paroles.

BENJAMIN SULTE.

## LES TAXEUX

Clovis Hughes a écrit une charmante boutade contre l'impôt ; on peut voir que les Normands de France n'aiment pas plus les taxeux que ne les aiment les Normands du Canada.

Quand ils iront en Normandie

Pour imposer le revenu,

Il en faudra du génie.

Pour dégager cet inconnu.

—Voulez-vous nous dire, bonhomme,

Combien vous faites par an ?

—Par an ? . . . ça dépend de la pomme.

Ce n'est pas riche un payean.

—Eh bien ! prenons une moyenne :

Bon an, mal an, que gagnez-vous.

—Plus ou moins. Oh ! qu'on a de la peine

A gratter quelques pauvres sous !

—Soit ; mais alors l'année est bonne,

Dites, sans faire de façons,

Combien votre verger vous donne

De cidre à mettre en vos poinçons,

—Même par des temps d'abondance,

Monsieur, on ne peut pas savoir !

Des pommes de belle apparence

Rendent peu, des fois, au pressoir.

—Mais je vois ici de la pomme,

Vous en vendrez assurément.

—Ah ! Monsieur, si vous saviez comme

Il en faut lourd pour peu d'argent,

D'ailleurs, quand on a de la pomme

A pouvoir dire qu'on en a,

Cela ne prouve pas, en somme,

Que le cidre s'achètera,

Et quand arrivent les années

Où le cidre se vendrait bien,

C'est juste alors qu'en nos contrées

On a récolté presque rien.

Puis, croyez-vous que l'on vous donne

Pour des grimaces, les tonneaux ?

Le tonnelier vend cher la tonne

Quand le cidre coule à grands flots.

—A la fin des fins, tu n'assommes !

J'écris : tu te fais mille écus . . .

—Mille écus ? en faudrait des pommes

Pour donner de tels revenus !

Après cela, tout à votre aise,

Ecrivez ce qu'il vous plaira :

Mais de Bernay jusqu'à Falaise,

S'il faut plaider, on plaidera.

Nous vous montrerons qui nous sommes,

Et quoi qu'on en ait pas des tas

Il faudrait n'avoir pas de pommes

Pour ne pas prendre d'avocats.

CLOVIS HUGHES.

### FEUILLETON

## CARMEN

### III

Elle me fit quitter mon uniforme et mettre la mante par-dessus ma chemise. Ainsi accoutré, avec le mouchoir dont elle avait bandé la plaie que j'avais à la tête, je ressemblais assez à un paysan valencien, comme il y en a à Séville, qui viennent vendre leur orgeat de *chufas*. Puis elle me mena dans une maison assez semblable à celle de Dorothée, au fond d'une petite ruelle. Elle et une autre bohémienne me lavèrent, me pensèrent mieux que n'eût pu le faire un chirurgien-major, me firent boire je ne sais quoi ; enfin, on me mit sur un matelas, et je m'endormis.

Probablement ces femmes avaient mêlé dans ma boisson quelques-unes de ces drogues assoupissantes dont elles ont le secret, car je ne m'éveillai que fort tard le lendemain. J'avais un grand mal de tête et un peu de fièvre. Il fallut quelque temps pour que le souvenir me revint de la terrible scène où j'avais pris part la veille. Après avoir pensé ma plaie, Carmen et son amie, accroupies toutes les deux sur les talons auprès de mon matelas, échangèrent quelques mots en *chipe calli*, qui paraissaient être une consultation médicale. Puis toutes les deux m'assurèrent que je serai guéri avant peu, mais qu'il fallait quitter Séville le plus tôt possible ; car, si l'on m'y attrapait, j'y serais fusillé sans rémission. — Mon garçon, me dit Carmen, il faut que tu fasses quelque chose ; maintenant que le roi ne te donne plus ni riz ni merluche, il faut que tu songes à gagner ta vie. Tu es trop bête pour voler à *pastecas* ; mais tu es leste et fort : si tu as du cœur, va-t-en à la côte, et fais-toi contrebandier. Ne t'ai-je point promis de te faire pendre ? Cela vaut mieux que d'être fusillé. D'ailleurs, si tu sais t'y prendre, tu vivras comme un prince, aussi longtemps que les minons et les gardes-côtes ne te mettront pas la main sur le collet.

Ce fut de cette façon engageante que cette diable

de fille me montra la nouvelle carrière qu'elle me destinait, la soule, à vrai dire, qui me restât, maintenant que j'avais encouru la peine de mort. Vous le dirai-je, monsieur ? elle me détermina sans beaucoup de peine. Il me semblait que je m'unissais à elle plus intimement par cette vie de hasards et de rébellion. Désormais je crus m'assurer son amour. J'avais entendu souvent parler de quelques contrebandiers qui parcouraient l'Andalousie, montés sur un bon cheval, l'espingole au poing, leur maîtresse en croupe. Je me voyais déjà trottant par monts et par vaux avec la gentille bohémienne derrière moi. Quand je lui parlais de cela, elle riait à se tenir les côtes, et me disait qu'il n'y a rien de si beau qu'une nuit passée au bivouac, lorsque chaque rom se retire avec sa romi sous sa petite tente formée de trois cercueils, avec une couverture par-dessus.

— Si je te tiens jamais dans la montagne, lui disais-je, je serai sûr de toi ! Là, il n'y a pas de lieutenant pour partager avec moi.

— Ah ! tu es jaloux, répondait-elle. Tant pis pour toi. Comment es-tu assez bête pour cela ? Ne vois-tu pas que je t'aime, puisque je ne t'ai jamais demandé d'argent ?

Lorsqu'elle parlait ainsi, j'avais envie de l'étrangler.

Pour le faire court, monsieur, Carmen me procura un habit bourgeois, avec lequel je sortis de Séville sans être reconnu. J'allai à Jerez avec une lettre de Pastia pour un marchand d'anisette chez qui se réunissaient des contrebandiers. On me présenta à ces gens-là, dont le chef, surnommé le Dancaire, me reçut dans sa troupe. Nous partîmes pour Gaucin, où je retrouvai Carmen, qui m'y avait donné rendez-vous. Dans les expéditions, elle servait d'espion à nos gens, et de meilleur il n'y en eut jamais. Elle revenait de Gibraltar, et déjà elle avait arrangé avec un patron de navire l'embarquement de marchandises anglaises que nous devions recevoir sur la côte. Nous allâmes les attendre près d'Estepona, puis nous en cachâmes une partie dans la montagne ; chargés du reste, nous nous rendîmes à Ronda. Carmen nous y avait précédés. Ce fut elle encore qui nous indiqua le moment où nous entrerions en ville. Ce premier voyage, ainsi que quelques autres après, furent assez heureux. La vie de contrebandier me plaisait mieux que la vie de soldat ; je faisais des cadeaux à Carmen. J'avais de l'argent et une maîtresse. Je n'avais guère de remords, car, comme disent les bohémiens : Gale avec plaisir ne démange pas. Partout nous étions bien reçus ; mes compagnons me traitaient bien, et même me témoignaient de la considération. La raison, c'était que j'avais tué un homme, et parmi eux il y en avait qui n'avaient pas un pareil exploit sur la conscience. Mais ce qui me touchait davantage dans ma nouvelle vie, c'est que je voyais souvent Carmen. Elle me montrait plus d'amitié que jamais ; cependant, devant les camarades, elle ne convenait pas qu'elle était ma maîtresse ; et même, elle m'avait fait jurer par toutes sortes de serments de ne rien dire sur son compte. J'étais si faible devant cette créature, j'obéissais à tous ses caprices. D'ailleurs, c'était la première fois qu'elle se montrait à moi avec la réserve d'une honnête femme, et j'étais assez simple pour croire qu'elle s'était véritablement corrigée de ses façons d'autrefois.

Notre troupe, qui se composait de huit ou dix hommes, ne se réunissait guère que dans les moments décisifs, et d'ordinaire nous étions dispersés deux à deux, trois à trois, dans les villes et les villages. Chacun de nous prétendait avoir un métier : celui-ci était chaudronnier, celui-là maquignon ; moi, j'étais marchand de merceries, mais je ne me montrais guère dans les gros endroits, à cause de ma mauvaise affaire de Séville. Un jour, ou plutôt une nuit, notre rendez-vous était au bas de Véger. Le Dancaire et moi, nous nous y trouvâmes avant les autres. Il paraissait fort gai. — Nous allons avoir un camarade de plus, me dit-il. Carmen vient de faire un de ses meilleurs tours. Elle vient de faire échapper son rom qui était au presidio à Tarifa. — Je commençais à comprendre le bohémien, que parlaient presque tous mes camarades, et ce mot de rom me causa un saisissement. — Comment ! elle est donc mariée ? demandai-je au capitaine.

— Oui, répondit-il, à Garcia le Borgne, un bohémien aussi futé qu'elle. Le pauvre garçon était aux galères. Carmen a si bien embobeliné le chirurgien du presidio, qu'elle en a obtenu la liberté de son rom. Ah ! cette fille-là vaut son pesant d'or. Il y a deux ans qu'elle cherche à le faire évader. Rien n'a réussi, jusqu'à ce qu'on s'est avisé de changer le major. Avec celui-ci, il parait qu'elle a trouvé bien vite le moyen de s'entendre. — Vous vous imaginez le plaisir que me fit cette nouvelle. Je vis bientôt Garcia le Borgne ; c'était bien le plus vilain monstre que la Bohême ait nourri : noir de peau et plus noir d'âme, c'était le plus franc scélerat que j'aie rencontré de ma vie. Carmen vint avec lui ; et, lorsqu'elle l'appelait son rom devant moi, il fallait voir les yeux qu'elle me faisait, et ses grimaces quand Garcia tournait la tête. J'étais indigné, et je ne lui parlai pas de la nuit. Le matin nous avions fait nos ballots, et nous étions déjà en route, quand nous nous aperçûmes qu'une douzaine de cavaliers étaient à nos trousses. Les fanfarons Andalous, qui ne parlaient que de tout massacrer, firent aussitôt piteuse mine. Ce fut un sauve-qui-peut général. Le Dancaire, Garcia, un joli garçon d'Ecija, qui s'appelait le Remendado, et Carmen ne perdirent pas la tête. Le reste avait abandonné les mulets et s'était jeté dans les ravins où les chevaux ne pouvaient les suivre. Nous ne pouvions conserver nos bêtes, et nous nous hâtâmes de défaire le meilleur de notre butin et de le charger sur nos épaules, puis nous essayâmes de nous sauver au travers des rochers par les pentes les plus roides. Nous jetions nos ballots devant nous, et nous les suivions de notre mieux en glissant sur les talons. Pendant ce temps-là, l'ennemi nous canardait ; c'était la première fois que j'entendais siffler les balles, et cela ne me fit pas grand-chose. Quand on est en vue d'une femme, il n'y a pas de mérite à se moquer de la mort. Nous nous échappâmes excepté le pauvre Remendado, qui reçut un coup de feu dans les reins. Je jetai mon paquet, et j'essayai de le prendre. — Imbécile ! me cria Garcia, qu'avons-nous affaire d'une charogne ? achève-le et ne perds pas les bas de coton. — Jette-le ! me criait Carmen. — La fatigue m'obligea de le déposer un moment à l'abri d'un rocher. Garcia s'avança, et lui lâcha son espingole dans la tête. — Bien habile qui le reconnaîtrait maintenant, dit-il en

regardant sa figure, que douze balles avaient mise en morceaux. — Voilà, monsieur, la belle vie que j'ai menée. Le soir, nous nous trouvâmes dans un hallier, épuisés de fatigue, n'ayant rien à manger et ruinés par la perte de nos mulets. Que fit cet infernal Garcia ? Il tira un paquet de cartes de sa poche et se mit à jouer avec le Dancaïre à la lueur d'un feu qu'ils allumèrent. Pendant ce temps-là, moi, j'étais couché, regardant les étoiles, pensant au Remendado, et me disant que j'aimerais autant être à sa place. Carmen était accroupie près de moi, et de temps en temps elle faisait un roulement de castagnettes en chantonnant. Puis, s'approchant comme pour me parler à l'oreille, elle m'embrassa, presque malgré moi, deux ou trois fois. — Tu es le diable, lui disais-je. — Oui, me répondait-elle.

Après quelques heures de repos, elle s'en fut à Gancin, et le lendemain matin un petit chevrier vint nous porter du pain. Nous demeurâmes là tout le jour, et la nuit nous nous rapprochâmes de Gancin. Nous attendions des nouvelles de Carmen. Rien ne venait. Au jour, nous voyons un muletier qui menait une femme bien habillée, avec un parasol, et une petite fille qui paraissait sa domestique. Garcia nous dit : — Voilà deux mules et deux femmes que saint Nicolas nous envoie ; j'aimerais mieux quatre mules ; n'importe, j'en fais mon affaire ! — Il prit son espingole et descendit vers le sentier en se cachant dans les broussailles. Nous le suivions, le Dancaïre et moi, à peu de distance. Quand nous fûmes à portée, nous nous montrâmes, et nous criâmes au muletier de s'arrêter.

La femme, en nous voyant, au lieu de s'effrayer, et notre toilette aurait suffi pour cela, fait un grand éclat de rire : — Ah ! les lillipédi, qui me prennent pour une crami ! — C'était Carmen, mais si bien déguisée, que je ne l'aurais pas reconnue parlant une autre langue. Elle sauta en bas de sa mule, et causa quelque temps à voix basse avec le Dancaïre et Garcia, puis elle me dit : Canari, nous nous reverrons avant que tu sois pendu. Je vais à Gibraltar pour les affaires d'Egypte. Vous entendrez bientôt parler de moi. — Nous nous séparâmes après qu'elle nous eut indiqué un lieu où nous pourrions trouver un abri pour quelques jours. Cette fille était la providence de notre troupe. Nous reçûmes bientôt quelque argent qu'elle nous envoya, et un avis qui valait mieux pour nous : c'était que tel jour partiraient deux milords anglais, allant de Gibraltar à Grenade par tel chemin. A bon entendeur, salut. Ils avaient de belles et bonnes guinées. Garcia voulait les tuer, mais le Dancaïre et moi, nous nous y opposâmes. Nous ne leurs primes que leur argent et les montres, outre les chemises, dont nous avions grand besoin.

Monsieur, on devient coquin sans y penser. Une jolie fille vous fait perdre la tête, on se bat pour elle, un malheur arrive, il faut vivre à la montagne, et de contrebandier on devient voleur avant d'avoir réfléchi.

(A suivre.)

## Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

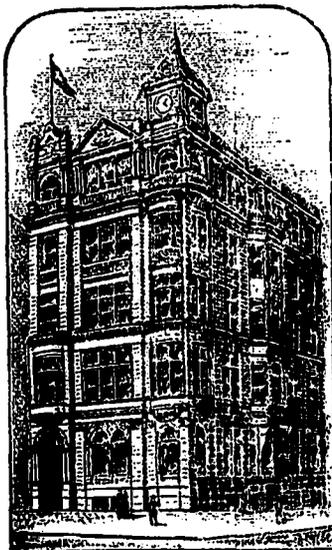
ROBERTSON MACAULAY, *Président.*  
HON. A. W. OGLIVIE, *Vice-Président.*  
G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*  
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*  
Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

### Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents

De vous expliquer

Ce système.

O. LEGER,

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS  
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.

# Au premier rang pour y rester !

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de olavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfection de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

## Le "Calligraph"

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal. On enverra un catalogue décrivant le Calligraph et les fournitures qui s'y rattachent sur demande.

### THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.

HARTFORD, CONN., E.-U.

### MORTON, PHILLIPS & CIE,

AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.

### MONTREAL

# 'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

#### DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau ; gérant général Banque d'Epargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral. Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA :

## 78 St-Francois-Xavier, Montreal.

### GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Descaulniers, et publié par Aristide Filintreault au No. 23 rue Saint-Gabriel, Montreal.

### BURROUGHS & BURROUGHS, AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

Téléphone 1521

Chas. S. Burroughs W Herbert Burroughs.

### ARTHUR GLOBENSKY AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

### J. A. DROUIN AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 1<sup>er</sup> PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316. Téléphone 2243.

# EDEN MUSEE ET THEATRE

Edifice du Monument National  
Le Seul Théâtre Français à 10c.  
4 REPRESENTATIONS PAR JOUR

2.15, 4.00, 8.00, 9.15 hrs.

### AU THEATRE

CHANSONNETTES, ROMANSES, DANSES, ACROBATES, COMÉDIE ET OPÉRETES.

### AU MUSEE

MERCIER SUR SON LIT de MORT

100 Figure de cire, Léon XIII. NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE.

Entrée du Musée - 10c.

Entrée du Théâtre - 10c.

Sièges réservés, 5c. ext.

Le Musée sera ouvert le DIANCHE de 1 heure à 10 heures du soir.

## JACQ. VANPOUCKE

PROFESSEUR DE

Clarinette et de Solfège,

221—RUE CRAIG—221

**LA SAISON**  
26, rue de Lille, PARIS  
Le seul au monde publiant 100 Gravures par semaine

50 MOULDES  
50 gravures  
17 de broderie,  
9 de dentelle,  
4 de tapisserie,  
22 motifs d'ornement,  
imitations, fleurs,  
et papillons.

divisés comme suit :  
10 pour le tricot,  
10 costumes d'hommes,  
5 vêtements d'enfants,  
8 modèles d'étoffe,  
4 toilettes femme,  
20 corsages, jupe et pantalons.

LA SAISON publie, en outre des chroniques de la MODE et des descriptions des gravures, un raisonnement moral, très moral, illustré de beaux dessins dans le texte. Les spécimens gratuits. — Abonnements :  
3 mois ..... 50c  
6 " ..... 90c

Agents à Montréal,  
**LES JOS. TARTÉ & FRÈRES,**  
104 et 106 RUE NOTRE-DAME,  
BOITE 274. MONTREAL.



### POUR RELIER LES FASCICULES "NAPOLEON"

Nous avons fait faire une étampe toute spéciale, ceux qui ont l'intention de faire relier leurs fascicules feront bien de venir voir un échantillon de notre reliure à nos bureaux, ou demander notre agent qui ira le leur montrer.

**JOHN LOVELL & FILS**  
23 Rue Saint-Nicolas.